

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la Santé

**Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique**

--*--

Université Tunis El Manar

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis



APPEL A CANDIDATURE POUR LE :

Mastère de Recherche en «Sciences Biomédicales »

Parcours 1:

Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et biothérapies

- **Option 1 : Approches expérimentales en Biologie**
- **Option 2 : Promotion des soins et de la prévention des risques en santé**

Responsable : Pr Mustapha Haouari

Coordinatrices : Dr Amani Mankai

Dr Nadia Jebabli

**Période de candidature et dépôt du dossier :
du Samedi 22 juillet au lundi 12 août 2024**

Année universitaire 2024/2025

1. Les candidats à ce mastère

Le seul parcours de ce mastère « **Exploration fonctionnelle, Maladies métaboliques et Biothérapie** », avec ces deux options,

- **Option 1 : Approches expérimentales en Biologie**
- **Option 2 : Promotion des soins et de la prévention des risques en santé**

Concerne les titulaires de :

A/ Une licence (appliquée ou nationale)

- *en Biologie Médicale, des trois Ecoles Supérieures des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis (ESSTST), de Monastir (ESSTSM) ou de Sfax (ESSTSS)*
- **en les spécialités suivantes :**
 - *Anesthésie Réanimation*
 - *Nutrition Humaine*
 - *Hygiène et Sécurité de l'environnement*
 - *Instrumentation opératoire*
 - *Imagerie médicale et radiothérapie*
 - *Puériculture*
 - *Sciences Maïeutiques / Sage-femme*

➤ *en Sciences Infirmières des cinq Instituts Supérieurs en Sciences Infirmières :*

de Tunis (ISSIT), de Sousse (ISSISousse) ou de Sfax (ISSISfax) ou (ISSIGabès) ou (ISSIKef)

➤ *en Technologies Médicales (de l'ISTMT ou de l'ISBST)*

B/ Un diplôme d'ingénieur en Biologie industrielle de l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologies de Tunis (INSAT de Tunis)

C/ Un diplôme de Professeurs paramédicaux (PPM), de l'ESSTS de Tunis, à défaut **d'un diplôme de techniciens supérieurs** (TS)

2. Effectif prévu

La présente promotion du parcours 1, avec ces deux options, est fixée à (40) **étudiants**, avec la répartition suivante des quotas :

- **Option 1 : 20 étudiants**

Diplôme	Quota
Licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Tunis	10
Licenciés en Biologie Médicale de l'ESSTS de Monastir ou de Sfax	4
Licenciés en Hygiène et sécurité de l'environnement ou en Nutrition Humaine de l'ESSTS de Tunis	2
Licenciés en Technologie Médicale de l'ISTMT ou Ingénieurs en Biologie industrielle de l'INSAT	2
Professeur paramédical « PPM », à défaut Technicien Supérieur	1
Licencié en Biologie Médicale ou titulaire d'un diplôme équivalent (<u>Candidat étranger</u>)	1

- **Option 2 : 20 étudiants**

Diplôme	Quota
Licenciés en Anesthésie Réanimation ou en Sciences Maïeutiques / Sage-femme ou en Instrumentation Opératoire ou en Puériculture ou Imagerie médicale	15
Licenciés en Sciences infirmières	3
Professeur paramédical « PPM », à défaut Technicien Supérieur	1
Licencié en Sciences et Techniques de la Santé dans les spécialités citées ci-dessus, ou titulaire d'un diplôme équivalent. (<u>Candidat étranger</u>)	1

Recommandations :

Il est important de noter que les textes du règlement intérieur de l'ESSTST s'appliquent aux étudiants de ce mastère, de ce fait :

- La présence est obligatoire. Toute absence non justifiée, durant le premier mois de l'année universitaire, aboutira au remplacement du candidat par le premier de la liste d'attente de la même spécialité, ou à défaut par le candidat le mieux classé d'autres spécialités.
- Pour chaque semestre, tout étudiant ayant comptabilisé 15% d'absences non justifiées sera éliminé de la session principale de cet enseignement, après décision du comité de mastère.

3. Modalités et critères de la sélection des candidats

La sélection, effectuée par le comité du mastère de recherche en « Sciences Biomédicales », comporte deux étapes :

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury proposé par le comité

3.1 Présélection sur dossier

Le comité du Mastère est responsable de l'évaluation des dossiers et du classement des candidats présélectionnés, par ordre de mérite :

⊖ **Les titulaires des licences (appliquées ou nationales)**

La sélection est effectuée parmi les licenciés qui :

- n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence, L1, L2 et L3.
- ayant obtenus le baccalauréat avec au moins la mention Assez Bien
- ou réorientés vers une formation en Sciences et Techniques de la Santé ou en Sciences infirmières, en application des textes en vigueur :
 - des Facultés Tunisiennes de Médecine, de Pharmacie ou de Chirurgie dentaire
 - après réussite au concours national de réorientation, avec au moins la mention Assez Bien
 - après équivalence d'un diplôme étranger
- ayant obtenu un score de sélection ≥ 65 .

$$\text{SCORE de sélection des licenciés} = \text{Score de la licence}^* + \text{Bonus 1}^{**} + \text{Bonus 2}^{***}$$

$$\text{*Score de la licence} = \text{Moy. L1} + (2 \times \text{Moy. L2}) + (2 \times \text{Moy. L3})$$

Les bonus sont accordés aux candidats dans les conditions suivantes :

** **Bonus 1** : est égal à 3 pour les étudiants ayant obtenu leur licence suite au succès dans les 3 sessions principales des années L1, L2 et L3.

*** **Bonus 2** : est égal à 3 pour les étudiants ayant validé les 180 crédits de la licence

○ **Pour les professeurs paramédicaux (PPM)**

La présélection entre les « PPM » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.
- qui ont un score de sélection PPM ≥ 70

$$\text{SCORE de sélection des PPM} = \text{Score du diplôme}^* + \text{Bonus}^{**} + \text{Moy. de la formation PPM}^{***}$$

***Score du diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)

** **Bonus** : est égal à 3 pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

*** **Diplôme du Centre de Formation Pédagogique des Cadres de la Santé**

○ **Pour les Techniciens Supérieurs (TS)**

La présélection entre les « TS » est faite par ordre de mérite, entre les candidats :

- qui n'ont aucune année de redoublement durant les 3 années de la Licence : L1, L2 et L3.
- qui ont un score de sélection (ci-dessous) ≥ 60

$$\text{SCORE (TS)} = \text{Score diplôme}^* + \text{Bonus}^{**}$$

***Score diplôme** = Moy. du L1 + (2 x Moy. du L2) + (2 x Moy. L3)

** **Bonus** : est égal à 3 pour les candidats ayant obtenu leur diplôme suite au succès dans les sessions principales des années L1, L2 et L3.

3.2 Entretien avec les candidats présélectionnés

Les étudiants présélectionnés, dont la liste sera affichée à l'école et publiée sur le site de l'école, seront convoqués par e-mail, à un entretien avec un jury proposé par le comité du mastère.

Remarque très importante : Les candidats PPM ou TS doivent solliciter et recueillir l'accord au préalable de leur institution, par écrit, avant leur inscription.

Préinscription en ligne et dépôt du dossier de candidature

Période : du samedi 22 juillet au lundi 12 août 2024

Le candidat doit obligatoirement s'inscrire en ligne et déposer son dossier de candidature avant le lundi 12 août 2024.

1/ La pré-inscription en ligne se fera sur le lien suivant :

<https://forms.gle/bf4TKKBWGpmCtvZZA>

2/ Le dossier de candidature doit être

a. Soit directement déposé au bureau d'ordre de l'ESSTST

b. Soit envoyé par voie postale à l'adresse :

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Tunis,

Rue de la Faculté de Médecine de Tunis, Colline de la Santé - 1005 Tunis.

(Pour la date d'envoi, le cachet de la poste faisant foi)

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

a/ Une photocopie conforme :

- du diplôme et des relevés de notes du baccalauréat, les cas échéants :
 - Equivalence (Baccalauréat des pays du golfe ...)
 - Relevé des notes du concours national de réorientation
- du diplôme de licence et des relevés de notes des trois années de la licence
- du diplôme d'ingénieur en Biologie Industrielle de l'INSAT et des relevés de notes des 5 années d'études
- du diplôme de professeur paramédical pour **les PPM** et des relevés de notes des trois années d'étude et de la formation pédagogique
- du diplôme de technicien supérieur pour **les TS** et des relevés de notes des trois années d'étude

b/ Une fiche de renseignements correctement remplie (voir modèle ci-dessous) avec obligatoirement le numéro de téléphone, email et adresse récente.

Tout dossier incomplet ou parvenu après les délais sera refusé

**Ecole Supérieure
des Sciences et Techniques
de la Santé de Tunis**

مطلب ترشح لماجستير بحث في العلوم البيوطبية (Sciences Biomédicales)

Parcours 1: Exploration fonctionnelle, maladies métaboliques et biothérapies

يتعين على المترشح ملء هذا المطلب بكل دقة و عناية و كل نقص في الإرشادات أو الوثائق ينجر عنه رفض الملف

رقم بطاقة التعريف /_/_/_/_/_/_/_/

الإسم: اللقب:

تاريخ الولادة: /_/_/_/_/_/_/_/ مكان الولادة: المدينة: الولاية:

الجنس: ذكر / / أنثى / /

الحالة المدنية: / / أعزب (عزباء) / / متزوج / / مطلق / / أرملة / /

العنوان:

المدينة: الولاية: الترقيم البريدي: /_/_/_/

رقم الهاتف القار: رقم الهاتف الجوال:

البريد الإلكتروني:

البكالوريا

السنة: الدورة: الشعبة:

الملاحظة: المؤسسة:

الدراسات الجامعية السابقة

تفاصيل حول سير الدراسة سنة بسنة منذ الحصول على البكالوريا

السنة الجامعية	المؤسسة	الشعبة / الشهادة	مستوى الدراسة	الدورة	المعدل	عدد الأرصدة

إني الممضي(ة) أسفله أشهد بصحة المعلومات المبينة أعلاه

..... في

..... رأي اللجنة: